

SAS TOURAINE AGREGATS

6, Rue Maryse Bastié
37250 SORIGNY



1869, Rue Du Moulin Aux Clercs
37390 CERELLES

ZA L'étang Vignon
37210 VOUVRAY

Rue des Dussous
37520 LA RICHE

Château Gabillon – 41700 CONTRES

SORIGNY Le 30 mars 2026

Objet : Mise en place d'une contribution énergétique temporaire.

Chers clients,

Dans un contexte international particulièrement instable, les récentes tensions géopolitiques entraînent de fortes hausses tarifaires sur les marchés de l'énergie et des carburants. Cette évolution, **totale**ment indépendante de notre volonté et imprévisible, a un impact direct et immédiat sur nos coûts d'achat de matériaux également en matière d'approvisionnement et de transport.

Après avoir absorbé la totalité des surcoûts imposés par nos propres fournisseurs tout au long du mois de mars, malgré notre volonté constante de préserver la stabilité de nos tarifs, l'ampleur des hausses constatées sur les postes essentiels à notre activité ne nous permet plus d'en supporter seuls l'intégralité sans affecter l'équilibre économique normal de notre entreprise.

Dans ce contexte, et afin de **préserver la continuité de notre activité ainsi que la qualité de service que nous nous attachons à vous garantir**, nous serons amenés à appliquer, à compter du **1^{er} avril 2026**, une contribution énergétique temporaire sur nos matériaux.

Cette contribution :

- Figurera de manière claire et distincte sur vos factures ;
- Sera réévaluée régulièrement selon l'évolution des marchés ;
- Sera supprimée dès que les conditions économiques permettront un retour à un niveau de charges d'énergie et de carburant plus équilibré.

Dès le **1^{er} avril 2026** :

- La contribution énergétique sera fixée à : 5% du montant total HT de vos factures

Nous sommes conscients de l'effort demandé et de l'impact de cet évènement sur vos activités.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour la confiance que vous nous accordez. Nous restons bien sûr à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le président
Stéphane RAISIN

Bon pour acceptation
Date / Tampon / Signature